



**SUSTAINABLE DEVELOPMENT
TECHNOLOGY CANADA**

**TECHNOLOGIES DU DEVELOPPEMENT
DURABLE CANADA**

**RAPPORT ANNUEL AU PARLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DE LA *LOI*
*SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION***

1^{er} avril 2023 – 31 mars 2024

Table des matières

Introduction	3
Qui nous sommes	3
Notre mission.....	3
Responsabilité devant le Parlement.....	4
Activités liées à l'accès à l'information.....	4
Interprétation des rapports statistiques sur l'accès à l'information.....	5
ANNEXE A – Rapport statistique	
ANNEXE B – Rapport statistique supplémentaire	
ANNEXE C – Arrêté de délégation	

Introduction

Technologies du développement durable Canada (TDDC) est heureuse de présenter au ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, afin qu'il le soumette au Parlement, son rapport annuel sur l'administration de la *Loi sur l'accès à l'information* pour la période de référence commençant le 1^{er} avril 2022 et se terminant le 31 mars 2023. Le présent rapport est soumis conformément à l'article 72 de la *Loi*.

La *Loi sur l'accès à l'information* est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1983. Elle donne aux citoyen·nes du Canada, aux résidents permanents et à toute personne physique ou morale présente au Canada le droit d'accéder à l'information contenue dans les dossiers gouvernementaux, sous réserve de certaines exceptions précises et limitées.

Qui nous sommes

Technologies du développement durable Canada (TDDC) aide les entreprises canadiennes à développer et à déployer des technologies durables en offrant un soutien financier essentiel et en favorisant le développement d'un écosystème canadien robuste de soutien à l'innovation. Pour ce faire, nous:

- Finançons le développement et la démonstration de nouvelles technologies environnementales
- Favorisons et encourageons la collaboration entre les organisations du secteur privé, du milieu universitaire, du secteur à but non lucratif ainsi que d'autres organisations pour développer et démontrer de nouvelles technologies.
- Promouvons la diffusion rapide des nouvelles technologies dans les secteurs économiques clés du Canada.

En tant que fondation fédérale indépendante et programme phare, notre financement des entreprises canadiennes a créé des emplois, de la croissance et une prospérité à long terme pour le Canada. Depuis sa création, TDDC a investi plus de 1,53 milliard \$ dans des entreprises canadiennes qui ont créé près de 21 000 emplois et généré des revenus annuels de 3,1 milliards \$. Nos entreprises ont réduit les émissions de gaz à effet de serre d'environ 22,6 mégatonnes par année, ce qui équivaut au retrait de près de 7 millions de voitures sur les routes chaque année.

La gouvernance et la surveillance des activités de TDDC sont exercées par un conseil d'administration constitué de 15 membres indépendants qui sont issus du secteur privé et du secteur sans but lucratif de tout le pays et qui représentent un éventail varié d'expérience et de connaissances spécialisées. La surveillance exercée par le conseil d'administration porte notamment sur les responsabilités à l'égard de la gestion des questions financières, des orientations stratégiques et des activités de TDDC. La liste des membres actuels du conseil d'administration et du Conseil des membres de TDDC est disponible à l'adresse sdtc.ca.

Notre mission

Notre mission est d'identifier et de financer les entreprises canadiennes qui développent, démontrent et commercialisent de nouvelles technologies ayant le potentiel de transformer la prospérité environnementale et économique du Canada. Grâce à notre soutien et à nos volets de financement d'amorçage, de démarrage

et d'accélération, nous propulsons la capacité des entreprises canadiennes à devenir des leaders mondiaux dans leur domaine.

Responsabilité devant le Parlement

TDDC est responsable devant le Parlement par l'intermédiaire de l'honorable François-Philippe Champagne, ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie.

Notre Conseil d'administration est responsable de la vision stratégique de la fondation et assure une surveillance fiduciaire par l'intermédiaire de quatre sous-comités : Audit, Gouvernance et mise en candidature, Ressources humaines, et Examen des projets. Collectivement, le conseil d'administration apporte l'expérience et l'expertise de multiples secteurs et représente la diversité en termes de genre, de langue, d'ethnicité et de région. Pour consulter la liste actuelle des membres, visitez : www.sdtc.

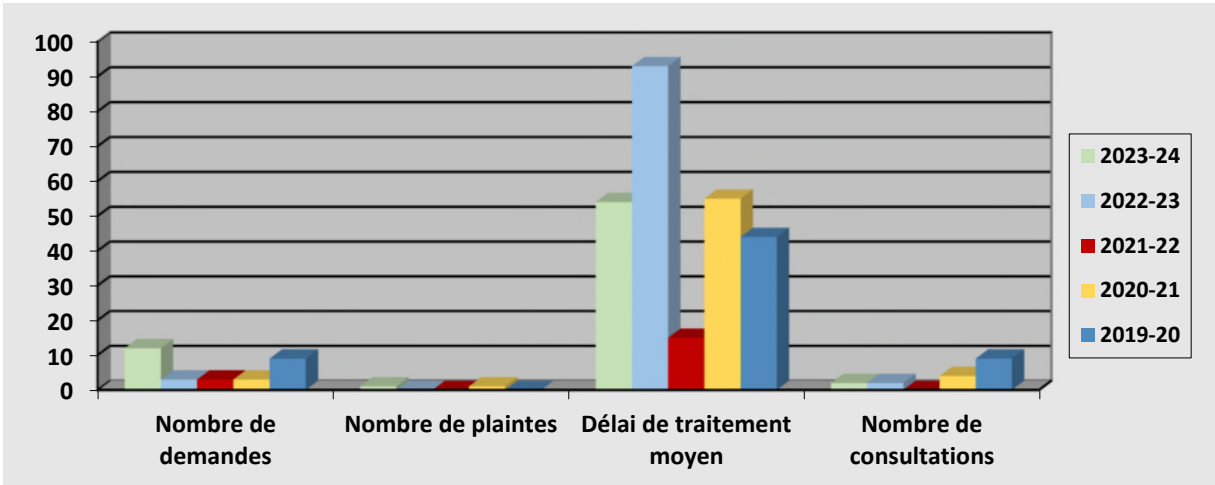
Activités liées à l'accès à l'information

Le directeur de l'exploitation est la dirigeante désignée de la fondation en ce qui concerne la *Loi sur l'accès à l'information*. Avec le soutien du vice-président, individus et technologie, il s'occupe d'élaborer, de coordonner et de mettre en œuvre des politiques, des lignes directrices, des systèmes et des procédures appropriés pour traiter efficacement les demandes soumises en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*. Le bureau de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels compte une coordonnatrice de l'AIPRP et s'appuie sur les avis et les conseils de consultants et d'avocats en fonction de ses besoins.

Le bureau s'occupe entre autres des tâches suivantes :

- traiter les demandes relatives à la *Loi*;
- élaborer et tenir à jour des politiques, des procédures et des directives visant à assurer le respect de la *Loi* par TDDC;
- sensibiliser TDDC aux obligations que la *Loi* impose aux organismes du gouvernement;
- veiller à ce que TDDC respecte la *Loi*, les règlements, ainsi que les procédures et politiques pertinentes;
- rédiger des rapports annuels destinés au Parlement ainsi que d'autres rapports obligatoires, de même que tout autre document requis par les organismes centraux;
- représenter TDDC auprès du Secrétariat du Conseil du Trésor, de la Commissaire à l'information du Canada ainsi que d'autres organismes et fonds gouvernementaux concernant l'application de la *Loi* dans le cadre des activités de TDDC;
- aider TDDC à honorer ses engagements relatifs à une plus grande ouverture et transparence en communiquant l'information de façon proactive et en la divulguant par des voies informelles.

Interprétation des rapports statistiques sur l'accès à l'information



D'après l'analyse statistique ci-dessus, qui compare l'exercice en cours aux trois précédents, le nombre de demandes et de plaintes reçues par TDDC a augmenté et le délai moyen de traitement a diminué.

Au cours de la période de référence, TDDC a reçu douze demandes d'Accès à l'information, dont dix ont été clôturées au cours de cette période. TDDC a reçu une plainte au cours de cette période. Nous travaillons en étroite collaboration avec le Commissariat à l'information du Canada (CI) pour traiter les dossiers de plainte qui restent ouverts. Entre 2015 et 2024, TDDC a reçu un total de 47 plaintes. Parmi celles-ci, 33 plaintes ont été abandonnées, deux(2) plaintes n'étaient pas fondées et ont été résolues, et neuf (9) plaintes étaient fondées et ont été résolues. Trois (3) plaintes sont en attente d'une décision de le Commissariat à l'information du Canada.

Une séance de formation officielle a été organisée au cours de la période couverte par le rapport. Il s'agissait d'une séance d'intégration des nouveaux employés et de rafraîchissement des connaissances en matière d'AIPRP pour le personnel en place.

Aucune vérification n'a été effectuée au cours de la période de référence.

Aucune nouvelle politique, directive ou procédure liée à l'accès à l'information et propre à TDDC n'a été mise en œuvre à TDDC au cours de la période de référence.

Pour la période 2023-2024, les coûts directement liés à l'administration de la *Loi sur l'accès à l'information* sont estimés à 79,638.00 \$.

Salaires	21,275.00 \$
Contrats de services professionnels	58,363.00

Exigences en matière de divulgation proactive

L'équipe de l'AIPRP travaille en collaboration avec les fonctionnaires du ministère pour satisfaire aux exigences législatives en matière de publication proactive énoncées dans la partie 2 de la Loi sur l'accès à l'information. Les articles 74 à 78 et 82 à 88 de la partie 2 de la LAI stipulent que les entités gouvernementales qui soutiennent un ministre sont tenues de publier de manière proactive les frais de déplacement, les frais de réception, les rapports déposés au Parlement, la reclassification des postes, les contrats, les subventions et les contributions, les documents d'information et les rapports de dépenses. Au sein de Technologies du développement durable Canada, cette responsabilité incombe à l'équipe des communications et écosystèmes, à l'équipe des services généraux et des finances, à l'équipe individus et culture et à l'équipe des investissements, en collaboration avec l'équipe de l'AIPRP. Les gestionnaires de chaque département contrôlent régulièrement leur conformité afin de garantir l'exactitude et l'exhaustivité des informations publiées de manière proactive. Ces informations sont publiées sur notre site web et peuvent être consultées sous la rubrique [dépenses de l'équipe de direction](#).

ANNEXE A – Rapport statistique



Rapport statistique sur la *Loi sur l'accès à l'information*

Nom de l'institution: Technologies de développement durable Canada

Période d'établissement de rapport : 4/1/2023 au 3/31/2024

Section 1 – Demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

1.1 Nombre de demandes

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		12
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		0
• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	
• En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	0	
Total		12
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		10
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		2
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport dans les délais prévus par la <i>Loi</i>	1	
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i>	1	

1.2 Source des demandes

Source	Nombre de demandes
Médias	2
Secteur universitaire	0
Secteur commercial (secteur privé)	0
Organisation	0
Public	8
Refus de s'identifier	2
Total	12

1.3 Mode des demandes

Mode	Nombre des demandes
En ligne	12
Courriel	0
Poste	0
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	12

Section 2 – Demandes informelles

2.1 Nombre de demandes informelles

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		0
• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	
• En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	0	
Total		0
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		0

2.2 Mode des demandes informelles

Mode	Nombre des demandes
En ligne	0
Courriel	0
Poste	0
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	0

2.3 Délai de traitement pour les demandes informelles

Délai de traitement							Total
1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
0	0	0	0	0	0	0	0

2.4 Pages communiquées informellement

Section 3 – Demandes à la Commissaire à l'information pour ne pas donner suite à la demande

	Nombre de demandes
En suspens depuis la période d'établissement de rapports précédente	0
Envoyées pendant la période d'établissement de rapports	0
Total	0
Approuvées par la Commissaire à l'information pendant la période d'établissement de rapports	0
Refusées par la Commissaire à l'information au cours de la période d'établissement de rapports	0
Retirées pendant la période d'établissement de rapports	0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapports	0

Section 4 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapports

4.1 Disposition et délai de traitement

Disposition des demandes	Délai de traitement							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communication totale	2	2	0	0	0	0	0	4
Communication partielle	0	1	0	0	1	0	0	2
Exception totale	0	1	0	0	0	1	0	2
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	1	0	0	0	0	0	1
Demande transférée	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	1	0	0	0	0	0	1
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	2	6	0	0	1	1	0	10

4.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
13(1)a)	0	16(2)	0	18a)	2	20.1	0
13(1)b)	0	16(2)a)	0	18b)	2	20.2	0
13(1)c)	0	16(2)b)	0	18c)	0	20.4	0
13(1)d)	0	16(2)c)	0	18d)	0	21(1)a)	2
13(1)e)	0	16(3)	0	18.1(1)a)	0	21(1)b)	2
14	0	16.1(1)a)	0	18.1(1)b)	0	21(1)c)	0
14a)	0	16.1(1)b)	0	18.1(1)c)	0	21(1)d)	1
14b)	0	16.1(1)c)	0	18.1(1)d)	0	22	0
15(1)	0	16.1(1)d)	0	19(1)	1	22.1(1)	0
15(1) - A.I.*	0	16.2(1)	0	20(1)a)	0	23	1
15(1) - Déf.*	0	16.3	0	20(1)b)	2	23.1	0
15(1) - A.S.*	0	16.4(1)a)	0	20(1)b.1)	0	24(1)	0
16(1)a)(i)	0	16.4(1)b)	0	20(1)c)	2	26	0
16(1)a)(ii)	0	16.5	0	20(1)d)	0		
16(1)a)(iii)	0	16.6	0				
16(1)b)	0	17	0				
16(1)c)	0						
16(1)d)	0						

*A.I. : Affaires internationales Déf. : Défense du Canada A.S. : Activités subversives

4.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
68a)	0	69(1)	0	69(1)g) re a)	0
68b)	0	69(1)a)	0	69(1)g) re b)	0
68c)	0	69(1)b)	0	69(1)g) re c)	0
68.1	0	69(1)c)	0	69(1)g) re d)	0
68.2a)	0	69(1)d)	0	69(1)g) re e)	0
68.2b)	0	69(1)e)	0	69(1)g) re f)	0
		69(1)f)	0	69.1(1)	0

4.4 Format des documents communiqués

Papier	Électronique				Autres
	Document électronique	Ensemble de données	Vidéo	Audio	
0	6	0	0	0	0

4.5 Complexité

4.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées en formats papier, document électronique et ensemble de données

Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
1855	122	9

4.5.2 Pages pertinentes traitées et communiquées en fonction de l'ampleur des demandes en formats papier, document électronique et ensemble de données par disposition des demandes

Disposition	Moins de 100 pages traitées		100 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées
Communication totale	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	1	9	0	0	0	0	1	1223	0	0
Exception totale	1	41	0	0	1	578	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	7	54	0	0	1	578	1	1223	0	0

4.5.3 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format audio

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

4.5.4 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format audio par disposition des demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

4.5.5 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format vidéo

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

4.5.6 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format vidéo par disposition des

4.5.7 Autres complexités

Disposition	Consultation requis	Avis juridique	Autres	Total
Communication totale	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

4.6 Demandes fermées

4.6.1 Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la *Loi*

Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la <i>Loi</i>	8
Pourcentage des demandes fermées dans les délais prévus par la <i>Loi</i> (%)	80

4.7 Présomptions de refus

4.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la *Loi*

Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i>	Motif principal			
	Entrave au fonctionnement / Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autre
2	0	2	0	0

4.7.2 Demandes fermées au-delà des délais prévus par la *Loi* (y compris toute prorogation prise)

Nombre de jours de retard au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i>	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i> où aucune prorogation n'a été prise	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i> où une prorogation a été prise	Total
1 à 15 jours	0	0	0
16 à 30 jours	0	1	1
31 à 60 jours	0	1	1
61 à 120 jours	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0

Plus de 365 jours	0	0	0
Total	0	2	2

4.8 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
Total	0	0	0

Section 5 – Prorogations

5.1 Motifs des prorogations et disposition des demandes

Disposition des demandes où le délai a été prorogé	9(1)a) Entrave au fonctionnement	9(1)b) Consultation		9(1)c) Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
Communication totale	0	0	0	0
Communication partielle	1	0	0	1
Exception totale	1	0	0	1
Exclusion totale	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0
Total	2	0	0	2

5.2 Durée des prorogations

Durée des prorogations	9(1)a Entrave au fonctionnement	9(1)b Consultation		9(1)c Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
30 jours ou moins	2	0	0	0
31 à 60 jours	0	0	0	0
61 à 120 jours	0	0	0	2
121 à 180 jours	0	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0
Total	2	0	0	2

Section 6 – Frais

Type de frais	Frais perçus		Frais dispensés		Frais remboursés	
	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant
Présentation	12	\$60.00	0	\$0.00	0	\$0.00
Autres frais	0	\$0.00	0	\$0.00	0	\$0.00
Total	12	\$60.00	0	\$0.00	0	\$0.00

Section 7 – Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations

7.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et autres organisations

Consultations	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organisations	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	2	10	0	0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	0	0	0
Total	2	10	0	0
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	2	10	0	0
Reportées à l'intérieur des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0
Reportées au-delà des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0

8.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 100 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 9 – Enquêtes et compte rendus de conclusion

9.1 Enquêtes

Article 32 Avis d'enquête	Article 30(5) Cessation de l'enquête	Article 35 Présenter des observations
1	0	0

9.2 Enquêtes et rapports des conclusions

Article 37(1) Comptes rendus initiaux			Article 37(2) Comptes rendus finaux		
Reçus	Contenant des recommandations émis par la Commissaire à l'information	Contenant une intention d'émettre une ordonnance par la Commissaire à l'information	Reçus	Contenant des recommandations émis par la Commissaire à l'information	Contenant des ordonnances émis par la Commissaire à l'information
0	0	0	0	0	0

Section 10 – Recours judiciaire

10.1 Recours judiciaires sur les plaintes

Article 41				
Plaignant (1)	Institution (2)	Tier (3)	Commissaire à la protection de la vie privée (4)	Total
0	0	0	0	0

10.2 Recours judiciaires sur les plaintes de tiers en vertu de l'alinéa 28(1)b)

Article 44 - en vertu de l'alinéa 28(1)b)
0

Section 11 – Ressources liées à la *Loi sur l'accès à l'information*

11.1 Coûts

Dépenses		Montant
Salaires		\$21,275
Heures supplémentaires		\$0
Biens et services		\$58,363
• Contrats de services professionnels	\$58,363	
• Autres	\$0	
Total		\$79,638

11.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à l'accès à l'information
Employés à temps plein	0.200
Employés à temps partiel et occasionnels	0.000
Employés régionaux	0.000
Experts-conseils et personnel d'agence	0.200
Étudiants	0.000
Total	0.400

Remarque : Entrer des valeurs à trois décimales.

ANNEXE B – Rapport statistique supplémentaire



Gouvernement du Canada / Government of Canada

Rapport statistique supplémentaire sur la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Nom de l'institution : Technologies de développement durable Canada

Période d'établissement de rapport : 2023-04-01 au 2024-03-31

Section 1 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

1.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes <i>dans</i> les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2024	Demandes ouvertes <i>dépassant</i> les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2024	Total
Reçues en 2023-2024	0	2	2
Reçues en 2022-2023	0	0	0
Reçues en 2021-2022	0	0	0
Reçues en 2020-2021	0	0	0
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016	0	0	0
Reçues en 2014-2015 ou plus tôt	0	0	0
Total	0	2	2

Rangée 11, col. 3 de la section 1.1 doit être égale à la rangée 7, col. 1 de la section 1.1 du *à l'information* 2023-2024

1.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à l'information du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2023-2024	1
Reçues en 2022-2023	0
Reçues en 2021-2022	0
Reçues en 2020-2021	0
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016	2
Reçues en 2014-2015 ou plus tôt	0
Total	3

Section 2 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

2.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes <i>dans</i> les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2024	Demandes ouvertes <i>dépassant</i> les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2024	Total
Reçues en 2023-2024	0	0	0
Reçues en 2022-2023	0	0	0
Reçues en 2021-2022	0	0	0
Reçues en 2020-2021	0	0	0
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016	0	0	0
Reçues en 2014-2015 ou plus tôt	0	0	0
Total	0	0	0

Rangée 11, col. 3 de la section 2.1 doit être égale à la rangée 7, col. 1 de la section 1.1 du *protection des renseignements personnels 2023-2024*

2.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2023-2024	0
Reçues en 2022-2023	0
Reçues en 2021-2022	0
Reçues en 2020-2021	0
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016	0
Reçues en 2014-2015 ou plus tôt	0
Total	0

Section 3: Numéro d'assurance social

Votre institution a-t-elle commencé une nouvelle collecte ou une nouvelle utilisation cohérente du NAS en 2023-2024?	Non
--	-----

Section 4: Accès universel sous la Loi sur la protection des renseignements personnels

Combien de demandes ont été reçues de la part de ressortissants étrangers en dehors du Canada en 2023-2024?	0
---	---

Rangée 1, col. 1 de la section 4 doit être égale ou inférieure à la rangée sur la protection des renseignements personnels 2023-2024

ANNEXE C – Arrêté de délégation

Loi sur l'accès à l'information

Par la présente, en vertu de l'article 95 de la *Loi sur l'accès à l'information**, le chef désigné de la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable délègue les pouvoirs et les fonctions du chef de l'institution aux personnes occupant les postes indiqués en annexe, conformément aux articles de la *Loi* mentionnés en annexe en regard de chaque poste concerné.

DocuSigned by:

Sheryl Urie

9A1B61B88D8B495...

Date: August 22, 2024 | 15:57:18 EDT

Sheryl Urie, V.-P. aux finances, au nom de
Ziyad Rahme, directeur de l'exploitation
et
responsable exécutif de TDDC

*L.C. 1980-82, ch. 111

Annexe à l'arrêté de délégation en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Article, paragraphe ou alinéa de la Loi	Description	Coordonnatrice, AIPRP	V-P, individus et technologie
7a)	Aviser l'auteur-trice de la demande d'accès	X	X
8(1)	Transmettre la demande à une autre institution	X	X
9	Prorogation du délai	X	X
11(2)(3)(4)(5)(6)	Frais supplémentaires	X	X
12(2)b)	Langues de communication des renseignements	X*	X
12(3)b)	Accès aux renseignements sur un support de substitution	X*	X
13	Exception – Renseignements obtenus à titre confidentiel	X*	X
14	Exception – Affaires fédéro-provinciales	X*	X
15	Exception – Affaires internationales et défense	X*	X
16	Exception – Application de la loi et enquêtes	X*	X
17	Exception – Sécurité des personnes	X*	X
18	Exception – Intérêts économiques du Canada	X*	X
19	Exception – Renseignements personnels	X*	X
20	Exception – Renseignements de tiers	X*	X
21(1)	Exception – Activités du gouvernement	X*	X
22	Exception – Procédures de vérification	X*	X
23	Exception – Secret professionnel des avocat-es	X*	X
24	Exception – Interdictions réglementaires	X*	X
25	Prélèvements	X	X
26	Exception – Renseignements devant être publiés	X	X
27(1)(4)	Avis aux tiers	X	X
28(1)(2)(4)	Avis aux tiers	X	X
29(1)	Recommandation de la Commissaire à l'information	X	X
33	Avis à la Commissaire à l'information de la participation d'un tiers	X	X
35(2)	Droit de présenter des observations	X*	X
37(4)	Accès accordé au plaignant	X	X
43(1)	Avis au tiers (demande de révision par la Cour fédérale)	X	X
44(2)	Avis à l'auteur-trice de la demande (demande de révision par la Cour fédérale, présentée par un tiers)	X	X
52(2)(3)	Règles spéciales concernant les audiences	X*	X
71(2)	Salles publiques de consultation des manuels	X	X
72	Élaborer un rapport annuel à l'intention du Parlement	X	X

* indique que la coordonnatrice, Accès à l'information et protection des renseignements personnels est autorisée à agir et/ou à signer, sous réserve que la décision ait été soumise à l'avance à l'examen du vice-président, individus et technologies.